

## Théories et débats sur le racisme en Grande-Bretagne

In: L Homme et la société, N. 110, 1993. Sciences sociales et socialisme en grande-bretagne. pp. 5-19.

### Abstract

Véronique de Rudder, Paul Goodwin, Racism in Great Britain : Theories and debates

This article reviews the field of "race relations" research in the UK since the 1950s. In contrast to France where research on racism is dominated by migration issues, the overwhelming focus in Britain is on the "race and ethnic relations" paradigm in which migration is peripheral. The most important theories and debates in the UK are surveyed, focusing chronologically on questions of discrimination and institutional racism ; the development of theories of "race" and ethnic relations by key theorists including Michael Banton and John Rex ; Marxist critiques and political economy approaches ; and recent work in the interdisciplinary field of cultural studies.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Rudder-Paurd (de) Véronique, Goodwin Paul. Théories et débats sur le racisme en Grande-Bretagne. In: L Homme et la société, N. 110, 1993. Sciences sociales et socialisme en grande-bretagne. pp. 5-19.

doi : 10.3406/homso.1993.2712

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/homso\\_0018-4306\\_1993\\_num\\_110\\_4\\_2712](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/homso_0018-4306_1993_num_110_4_2712)

---

# Théories et débats sur le racisme en Grande-Bretagne

Véronique DE RUDDER  
Paul GOODWIN

Comment étudier le racisme ? Comment le définir et l'appréhender dans les relations sociales qu'il construit, pénètre, formalise ? Comment le théoriser et penser ses relations avec les autres types de rapports sociaux ? Depuis plus de vingt ans, ces questions ont pris une ampleur considérable en Angleterre où elles ont suscité de nombreux débats. Ce sont les grandes lignes de ces théories et controverses, parmi lesquelles nous avons dû effectuer un choix, que nous tenterons de présenter ici. Ce choix ne provient pas seulement de l'impossibilité de résumer en quelques lignes les résultats de travaux si nombreux et divers. Il tient surtout au constat d'une très grande méconnaissance, en France, des analyses proposées Outre-Manche, alors que celles-ci constituent un corpus fondamental et stimulant, et au fait que la vive polémique intellectuelle qui s'y déroule éclaire des enjeux épistémologiques, bien au delà des thèmes abordés 1.

Dans un précédent numéro de cette revue 2, nous signalions que, malgré un net développement récent, la recherche sur le racisme demeurait, en France, de faible ampleur et d'un très haut degré de généralité - le genre «essai», philosophique ou politique, y domine - et qu'il ne s'y était pas encore constitué, à proprement parler, de sociologie des relations interethniques et du racisme, ni théorique, ni empirique. Le plus souvent, ces questions sont abordées «par la bande», à partir d'une problématique centrée sur les migrations, ce qui les fait entrer de force dans un cadre d'analyse préimposé et, du point de vue théorique, au moins partiellement inadéquat. Ceci même, qui est notre position personnelle 3, est, comme nous le verrons, un sujet de discussion en Grande-Bretagne où c'est l'inverse qui s'est produit, puisque ce sont les problématiques

---

1. On trouvera d'excellents exposés de ces recherches et controverses dans les textes suivants : R. MILES, *Racism*, Londres, Routledge, 1989 ; A. PHIZACKLEA, «A Sociology of Migration or «Race Relations ?» A View from Britain», *Current Sociology*, vol. 32, n° 3, 1984, p. 199-218 ; J. REX et D. MASON (ed.), *Theories of Race and Ethnic Relations*, Cambridge University Press, 1986 ; J. SOLOMOS, *Race and Racism in Contemporary Britain*, Londres, Macmillan, 1989.

2. Cf. V. DE RUDDER, «Le racisme dans les relations interethniques», *L'Homme et la Société*, n° 4, 1991, p. 93-112.

3. Cf. V. DE RUDDER, «A propos de la construction d'un objet de connaissance : migrations et relations interethniques», *Migrants-Formation*, n° 90, 1992, p. 21-33.

centrées sur les «relations raciales», les relations interethniques et le racisme qui y prévalent, au point que, selon Annie Phizacklea, «il n'y a pas de corpus littéraire en provenance de Grande-Bretagne qui puisse être considéré comme constituant une sociologie de la migration 4».

Il y a au moins trois raisons historiques différentes à cette orientation de la recherche anglaise. La première est l'adoption, en métropole, à propos de l'immigration postcoloniale, d'une sociologie spontanée forgée dans le contexte de la colonisation et interprétant les relations sociales comme des relations entre «races». La seconde est l'influence de la sociologie américaine, dans laquelle l'étude des relations raciales a été promue comme objet théorique dans le cadre de la formation de la société urbaine capitaliste (cf. École de Chicago). Enfin, le fait que les immigrants, particulièrement ceux qui provenaient des pays du New Commonwealth, aient été d'emblée citoyens britanniques, bénéficiant formellement de l'égalité des droits sociaux et politiques, a contribué à focaliser les interrogations sur les inégalités de fait et sur les interactions dans lesquelles la catégorie de race apparaissait spécifiquement comme productrice de conflits réels ou potentiels.

### *Quelques remarques préliminaires sur l'usage des mots... 5*

Malgré l'apparente simplicité de traduction, les expressions «*race relations*» et «*race studies*», n'ont pas de véritables équivalents en français, ni en termes académiques, ni des points de vue politique ou social. La notion même de «race», reconnue dans les pays anglo-saxons comme une catégorie sociale pertinente - elle y fait d'ailleurs l'objet de recensements numériques et de traitements statistiques attestant la situation inégale des groupes «raciaux» - n'a pas d'emploi de ce genre en France, si l'on excepte quelques textes organiques ou législatifs réprimant le racisme 6. Hors de cet usage relativement abstrait et négatif (le mot ne reçoit dans ces textes aucune définition), la «race» ne peut faire l'objet d'aucun enregistrement, officiel ou non 7.

---

4. A. PHIZACKLEA «A Sociology of Migration or «Race Relations» ? ... *op. cit.*, p. 199.

5. Les problèmes et usages des notions et concepts relatifs aux relations interethniques sont l'objet du «Vocabulaire historique et critique des relations interethniques», cf. *Pluriel Recherches*, cahier n° 1, 1993.

6. Par exemple l'article 2 de la Constitution de la Ve République : «La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion». Voir aussi la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ratifiée par la France en 1971, la loi dite «informatique et libertés» de 1985...

L'usage du terme «race» dans ces textes a fait l'objet d'un colloque réunissant des spécialistes en sciences sociales et politiques, portant sur la question : «Le mot «race» est-il de trop dans la Constitution française ?». Les actes de ce colloque sont parus dans «Sans distinction de ... race», *Mots*, n°33, décembre 1992.

7. Les seules dérogations prévues par la loi «informatique et liberté» concernent la protection de l'État et celle de la personne concernée (article 9).

La même remarque vaut, à un moindre degré, pour les groupes «ethniques». La tradition dite «républicaine», en France, ne retient que la distinction juridico-étatique entre Français et étrangers, et récuse toute catégorisation relevant d'origines ou d'affiliations culturelle ou religieuse. La vie publique, et plus encore politique, n'admet aucune intervention au nom d'intérêts collectifs relevant de ce type d'«appartenance». On ne trouve donc pas de statistiques sur les «communautés» ou «minorités ethniques», seulement des évaluations faites par des chercheurs, des journalistes ou des associations, et souvent sujettes à caution. Il est vrai que les notions de «groupe ethnique» et d'«ethnicité» ont, depuis quelques années, fait une percée dans la recherche française et, dans une certaine mesure, dans la presse. Ce n'est pas le lieu, ici, d'en analyser les usages en France <sup>8</sup>, mais on peut en tout cas signaler qu'elles n'y relèvent pas d'une tradition politique ou scientifique, et que leur emploi, largement influencé par les travaux américains, reste encore à clarifier conceptuellement et en tout cas à adapter au contexte français <sup>9</sup>.

Le terme «immigré», constamment utilisé, en France - dans le langage courant comme dans la recherche - n'a plus guère de sens circonscrit, puisqu'il peut, par exemple désigner, quelle que soit leur nationalité, des personnes ayant effectivement franchi une frontière et des personnes nées en France de parents ayant eux-mêmes migré. Il constitue une «figure sociale» stigmatisée aux contours flous. Mais, surtout, ses connotations sont différentes de celles du mot anglais *immigrant*. Ce dernier, en effet, sous-entend l'installation définitive dans le pays d'immigration, lorsque «immigré» implique plutôt l'idée d'un séjour provisoire, même si ce provisoire, de fait, dure jusqu'à s'éterniser. «*Immigrant*» ne réfère guère à la nationalité des personnes concernées et correspond par ailleurs, en Angleterre, à des populations qui disposent, pour la plupart, des droits attachés à la citoyenneté (comme les populations des territoires français d'outre-mer, qu'on nomme ici plutôt «migrants»).

D'une manière générale, la terminologie anglaise pour traiter de l'immigration et du racisme est fortement racialisée. On parle couramment, en Grande-Bretagne, de problèmes de «race», et ceux qu'on appelle «Blacks» sont aussi bien les originaires de l'Inde, des Caraïbes ou du Pakistan... quelle que soit leur nationalité. Ces catégories de *White* et *Black* sont celles du sens commun, mais elles sont constamment utilisées par les chercheurs, y compris par ceux qui

---

8. Cf. V. De RUDDER, «La recherche sur la coexistence pluriethnique. Bilan, critiques et propositions», *Espaces et Sociétés*, n° 64, 1991, p. 131-158.

9. Bien évidemment, cela n'empêche pas les processus de racisation ou d'ethnicisation de s'opérer en France. Les catégorisations produites par ces processus (telles, par exemple, les catégories de «Maghrébin» ou de «musulman»), ancrées dans le sens commun et les pratiques quotidiennes, y compris celles de certaines institutions, ne sont cependant pas officialisées. Ainsi, lorsqu'elles apparaissent dans les statistiques administratives, par exemple, c'est à l'issue d'un travail «d'épuration», qui en donne des définitions non seulement éloignées de celles du sens commun, mais aussi du type d'information dont on aimerait disposer, parce qu'elles renvoient d'une manière ou d'une autre au critère de nationalité. L'un des effets de cette distorsion entre les définitions institutionnelles et les catégorisations socialement efficaces est l'absence à peu près totale de connaissance systématique sur les pratiques, les processus et les effets de la discrimination.

contestent ce vocabulaire au nom du racisme qui s'y trouve, *de facto*, incorporé. La raison en est qu'elles sont quasiment inévitables dès lors qu'elles assument un rôle politique. La discussion sur l'opportunité et les chances de succès d'un mouvement «*black*» en Grande-Bretagne, comparées à celles d'une lutte alliant «Blancs» et «Noirs», notamment parmi les chômeurs et les défavorisés, l'illustre largement.

### ***De la discrimination au «racisme institutionnel»***

L'étude des «relations raciales» par les chercheurs britanniques est ancienne, mais elle est restée longtemps limitée au continent africain, en particulier aux colonies anglaises. Philip Mason écrit rétrospectivement qu'en 1952 <sup>10</sup> encore, «il était considéré comme établi que la Grande-Bretagne était une société tolérante dans laquelle ce genre de choses n'arrivait pas. L'attention était concentrée sur l'Afrique du Sud, la Rhodésie, le Kenya, les Antilles Britanniques...».

C'est avec l'immigration en provenance du New Commonwealth qu'ont surgi des interrogations sur la situation «raciale» dans la métropole, surtout après que des émeutes anti-noires eurent éclaté à Nottingham et Londres en 1958.

L'idée s'est alors répandue que les immigrants «importaient» un problème de «race» et de «relations raciales» connu dans les colonies mais inédit en métropole (au mépris de la longue histoire de la racisation des Irlandais, par exemple, et de la très ancienne présence d'une minorité «noire»). Robert Miles et Annie Phizacklea soulignent que c'est dans cette conjoncture que «les idées relatives aux races se sont infiltrées (*threaded*) dans le langage utilisé pour traiter de l'immigration du New Commonwealth <sup>11</sup>». Le débat politique sur les relations raciales et celui sur le contrôle de l'immigration n'ont cessé, depuis lors, de se contaminer l'un l'autre. Ils aboutiront à un consensus politique entre conservateurs et travaillistes limitant le droit à l'entrée sur le territoire britannique des populations «de couleur <sup>12</sup>», d'une part, et à des mesures législatives antidiscriminatoires, d'autre part <sup>13</sup>.

---

10. Date de création du Race Relation Board, aujourd'hui disparu, dont il fut le directeur. P. MASON, «Ten Years of the Institute», *Race*, n° 2, 1969, p. 193.

11. R. MILES et A. PHIZACKLEA, «Some Introductory Observations on Race and Politics in Britain», in R. MILES and A. PHIZACKLEA (ed.), *Racism and Political Action in Britain*. Londres, Routledge and Kegan Paul, 1979, p. 4.

12. Commonwealth Immigrant Acts (1962 et 1968) et Immigration Act (1971), British Nationality Act (1981). À l'issue de ces mesures législatives, seuls les citoyens britanniques, les descendants de citoyens britanniques, et parmi les citoyens nés hors de la Grande-Bretagne, ceux qui y ont vécu ou qui y résident régulièrement depuis au moins cinq ans, sont considérés comme «*patrials*» et ont à ce titre le droit de résider en Grande-Bretagne sans permis de travail.

13. Race Relations Acts (1965, 1968, 1976) ; Public Order Act (1986).

Les premières études ont surtout porté sur l'interaction locale entre «Blancs» et «immigrants de couleur 14», puis se sont orientées vers la discrimination, sujet qui connut un développement considérable 15.

Ces travaux, et ceux des géographes sur la ségrégation résidentielle, ont fait apparaître une situation structurelle d'inégalité et ont participé à la modification de la conception jusqu'alors prévalante de la discrimination. Parallèlement, les revendications minoritaires, féministes, «raciales» et «ethniques», en Grande-Bretagne comme aux États-Unis, ont contribué à déplacer la problématique de la discrimination en insistant sur le fait que celle-ci ne relevait pas seulement de comportements individuels. Jusque là, en effet, les recherches concernant le racisme avaient été dominées par l'étude des préjugés et des attitudes et la discrimination était définie comme acte ou parole délibérément destiné à causer un préjudice.

Progressivement, la notion d'intentionnalité est passée au second plan, et l'inégalité raciale a, de plus en plus, été considérée en tant que fait, situation de subordination héritée, reproduite ou produite par un racisme systémique compromettant l'égalité des chances. Cette conception est entrée dans la loi britannique en 1976 (Race Relation Act), *via* la prise en considération des formes dites «indirectes» de discrimination, qui consistent «en un traitement qui peut être décrit comme équitable du point de vue formel, mais qui est discriminatoire dans ses effets 16». La question s'est déplacée, elle n'est plus «de distribuer des blâmes, mais d'identifier les conséquences discriminatoires d'actions ou de politiques particulières» et de «déplacer les obstacles historiques et structurels à l'égalité 17».

L'analyse en termes de «racisme institutionnel» a fait l'objet de tentatives de conceptualisation plus radicales. Introduite en Grande-Bretagne à partir des États-Unis, où elle s'est développée sous l'influence du mouvement «Black Power», elle part des «conséquences» du racisme, ainsi défini comme l'ensemble des processus qui contribuent à maintenir ou renforcer la domination et le contrôle des «Blancs» sur les «non Blancs 18». Comme l'indique Sivanandan, c'est, dans cette perspective, «l'expression active (*acting out*) d'un préjugé racial et non le

---

14. Voir, par exemple, M. BANTON, *White and Coloured : the Behaviour of British People Towards Coloured Immigrants*, Londres, Jonathan Cape, 1959 ; R. GLASS, *Newcomers, West Indians in London*, Londres, Allen and Unwin, 1960 ; S. PATTERSON, *Dark Strangers*, Harmondsworth, Penguin, 1963 ; A. RICHMOND, *Colour prejudice in Britain*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1954.

15. C. BROWN, *Racial Disadvantage in Britain*, Harmondsworth, Penguin, 1984 ; W. DANIEL, *Racial Discrimination in England*, Harmondsworth, Penguin, 1968 ; D. J. SMITH, *The facts of Racial Disadvantage in Britain*, Harmondsworth, Penguin, 1977.

16. Définition donnée par le HOME OFFICE, *A Guide to the Relation Act 1976*, Londres, Home Office, 1977.

17. J. GEGORY, *Sex, Race and the Law. Legislating for Equality*, Londres, Sage publications Ltd, 1987, p. 35.

18. Voir R. BLAUNER, *Racial Oppression in America*, New York and Row, 1972 ; T. F. PETTIGREW (ed.), *Racial Discrimination in the United States*, New York, Harper and Row, 1975 ; D. WELLMAN, *Portraits of White Racism*, Cambridge University Press, 1977.

préjugé racial en lui-même qui importe» car «le racisme concerne le pouvoir, non le préjugé 19».

La notion de racisme institutionnel n'a pas produit un corpus de recherches unifié. Certains auteurs ont tenté de construire une analyse générale et historique, une «vision du monde», centrée sur la domination du groupe «blanc» sur le groupe «noir», qui renvoie à la notion de «colonialisme interne». On aboutit, parfois, à une théorie «racialisée» de la stratification sociale, l'ensemble des «Noirs» étant génériquement considéré comme subordonné à l'ensemble indifférencié des «Blancs». Les positions relatives dans cette stratification «raciale» se lisent comme une structure hiérarchique identique ou analogue, et souvent supérieure à celle des classes 20. L'une des critiques de la problématique du racisme institutionnel viendra d'ailleurs du courant marxiste dont elle est assez proche. Robert Miles, par exemple, considère qu'ainsi généralisée à l'extrême, elle rend impossible l'analyse de l'articulation du racisme avec les rapports de classe 21.

Certains travaux référant au «racisme institutionnel» ne font guère que confirmer des faits déjà connus ou procèdent de l'exemplification. Ils sont aussi quelquefois tautologiques. La démarche inductive qui y prévaut alors amène un raisonnement circulaire : la preuve du «racisme institutionnel» est administrée à partir des faits qui sont intrinsèquement constitutifs de sa définition.

L'approche la plus féconde semble être celle qui s'oriente vers la découverte des sources institutionnelles cachées du racisme, qui a permis de mettre crûment en lumière l'incorporation implicite du racisme dans certaines positions ou décisions politiques 22 et dans des fonctionnements institutionnels «ordinaires 23». Elle a permis d'identifier, parfois par l'observation de «situations critiques», des mécanismes discriminatoires ou ségrégatifs dans le système juridique par exemple, ou par application de critères «aveugles» (dans l'emploi,

19. A. SIVANANDAN, «Challenging Racism : Strategies for the «80s», *Race and Class*, n° 2, 1983, p. 3.

20. Ce sont toujours les deux groupes «Blancs» et «Noirs» qui, indépendamment du fait que ces termes ne recouvrent pas les mêmes rapports sociaux dans divers pays, sont ici considérés. L'origine américaine de la problématique du racisme institutionnel y est évidemment pour beaucoup. Mais, outre qu'il y a là risque de réification de ces groupes «raciaux», il y a, par définition, une limitation du champ de cette problématique.

21. R. MILES, *Racism, op. cit.*, p. 50-61. Voir aussi R. MILES, «Racisme institutionnel et rapports de classe : une relation problématique», in M. WIEWIORKA (ed.), *Racisme et modernité*, Paris, La Découverte, 1993, p. 159-175.

22. S. JOSHI et B. CARTER, «The role of Britain in the Creation of a Racist Britain», *Race and Class*, n°3, 1984, p. 53-70 ; B. CARTER, C. HARRIS et S. JOSHI, «The 1951-55 Conservative Government and the Racialisation of Black Immigration», *Immigrants and Minorities*, n° 6, 1987, p. 335-347 ; R. MILES, «Racisme institutionnel et rapports de classe...», *op. cit.* p. 173.

23. S. ALLEN, «The Institutionnalisation of Racism», *Race*, n°1, 1973, p. 99-106 ; A. DUMMETT, *A Portrait of English Racism*, Harmondsworth, Penguin, 1973 ; K. LEECH, «Diverse Reports» and the Meaning of «Racism», *Race and Class*, n° 2, 1986, p. 82-88 ; A. SIVANANDAN, «Challenging Racism...» *op. cit.*

le logement, l'éducation, les services de santé, etc.) tels que les «Noirs» ne peuvent pratiquement jamais y satisfaire.

L'enjeu de la notion de racisme institutionnel a souvent été plus directement politique que scientifique. La recherche a pourtant été considérablement stimulée par ce changement de perspective, et a pu se porter sur des objets auparavant délaissés ou maintenus dans des théorisations inadéquates. La question de son opérationnalisation reste encore en partie ouverte, mais devrait nourrir de nouvelles investigations.

### ***Le paradigme des «relations raciales»***

Sous la double influence des recherches américaines et des travaux menés en Afrique, notamment en Afrique du Sud, l'analyse des relations raciales s'est progressivement constituée, en Grande-Bretagne, comme champ théorique autonome.

Pionnier en la matière, Michael Banton propose, en 1967, un cadre global, historique et analytique, pour l'étude des relations raciales et une typologie des rapports de «race<sup>24</sup>». Il traite de la construction sociale de la notion de race, de son histoire et des croyances qui y sont attachées et analyse les relations raciales dans divers contextes politiques et historiques (États-Unis, Afrique, Brésil, Angleterre...). Banton poursuivra cette double exploration, plaidant pour un usage raisonné de la notion de «race», laquelle, et parce qu'elle est ancrée dans les croyances populaires en dépit de sa réfutation par les biologistes, est efficiente dans les rapports sociaux<sup>25</sup>.

C'est aussi sur cette idée, devenue presque «banale» en sciences sociales, mais pas toujours «pensée» - idée héritée de William I. Thomas, qui la formule comme constituant la «définition de la situation» et reprise par Robert K. Merton sous le nom de «Théorème de Thomas<sup>26</sup>» - que s'organise la construction théorique de John Rex.

Celui-ci s'intéresse aux interactions sociales construites sur la notion de «race». Il considère que les «situations de relations raciales» constituent «un groupe distinct de situations structurelles» dans lesquelles «un groupe défini ethniquement ou racialement en exploite ou en oppresse un autre». Ces

---

24. M. BANTON, *Sociologie des relations raciales*, Paris, Payot, 1971 (1<sup>re</sup> édition 1967). La typologie de Banton comprend sept catégories : contact périphérique, contact institutionnalisé, acculturation, domination, paternalisme, intégration et pluralisme.

25. M. BANTON, *The Idea of Race*, Londres, Tavistock, 1977 ; et «Analytical and Folk Concept of Race and Ethnicity», *Ethnic and Racial Studies*, n° 2, 1979, p. 127-138.

26. W. I. THOMAS et F. ZNANIECKI, *The Polish Peasant in Europe and America*, New York, Alfred Knopf, 1927. Thomas énonce dans divers ouvrages l'idée que les croyances, les représentations, la définition subjective de la situation, font partie de la situation sociale objective, et contribuent directement à la modeler. Le «théorème de Thomas», tel que le formule Robert K. Merton, systématise la «définition de la situation» et s'énonce ainsi : «Quand les hommes définissent des situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences.» Merton en tirera le concept de «prophétie autoréalisante» («*self fulfilling prophecy*»), traduite en français par «prophétie créatrice» dans *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965, chapitre IV, p. 140-164.

situations ne se produisent que dans certaines circonstances, telles que : conflit autour de ressources rares, existence de l'esclavage, d'un travail captif ou non libre, exploitation de classe extrêmement dure, distinctions légales strictes entre groupes dont les caractéristiques sont socialement considérées comme inaltérables, travail migrant en situation d'*underclass* remplissant des rôles stigmatisés 27... Elles se caractérisent par trois traits : 1) la violence : l'exploitation et/ou l'oppression vont au-delà de ce qui est ordinaire dans un marché libre de la main-d'œuvre ; 2) le caractère collectif : il n'est pas possible à un individu ayant un phénotype particulier ou des caractéristiques culturelles particulières de quitter son groupe pour en rejoindre un autre ; 3) la rationalisation ou la justification par une théorie déterministe quelconque, le plus souvent de type biologique 28. Sur ce point, Rex avait antérieurement précisé que cette théorie pouvait être indifféremment «de type scientifique, religieux, culturel, historique, idéologique ou sociologique 29» .

Rex concentre son attention sur l'interaction entre les acteurs et les conditions structurelles qui les conduisent à définir des relations sociales comme des relations «raciales», interaction conduisant à des «réalités sociales racialement structurées 30».

Il s'est particulièrement intéressé aux rapports entre relations de «race» et relations de classe et aux contradictions qui peuvent surgir entre ces deux ordres de relations. Dans ses travaux empiriques - où il définit opératoirement la classe comme position sur un marché - il conclut que les immigrés postcoloniaux occupent, dans l'emploi, le logement, l'éducation..., une position non seulement structurellement inégale, mais de nature à les exclure de la formation de classe britannique. Ils forment, selon lui, une «*underclass*», distincte de la classe ouvrière blanche, laquelle est d'autant moins encline à l'unité qu'elle cherche, non sans succès, à tirer bénéfice de cette inégalité 31.

La formation et le contenu de l'idéologie raciste proviennent, d'après Rex, de l'histoire coloniale 32. Il a cherché à en décrire les effets conjugués à ceux de l'inégalité sur la «conscience de race», ou «conscience racialisée» («*racialised consciousness*») tant chez les «Noirs» que chez les «Blancs», singulièrement au

27. J. REX, *Race, Colonialism and the City*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1973, p. 218-221.

28. J. REX, «The Role of Class Analysis in the Study of Race Relation - A Weberian Perspective», in J. REX et D. MASON (ed.) *Theories of Race and Ethnic Relations*, op. cit., p. 64-83.

29. J. REX, *Race Relations in Sociological Theory*. Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1970, p. 159-160.

30. J. REX, *Race and Ethnicity*, Milton Keynes, Open University, 1986, p. 74.

31. J. REX et S. TOMLINSON, *Colonial Immigrants in a British City*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1979. Rex se démarque cependant de la définition que donne Gunnar MYRDAL de l'«*underclass*», la jugeant trop marquée par une conception négative et pathologisante de la «culture de la pauvreté». cf. G. MYRDAL, *Challenge to Affluence*, Londres, Gollancz, 1964. Voir aussi J. REX, *The Ghetto and the Underclass*, Aldershot, Gower Publishing Group, 1988.

32. J. REX, *Race, Colonialism and the City*, op. cit.

sein de la classe ouvrière et de l'«*underclass* 33». Considérant la position des «Noirs» dans les rapports sociaux et de pouvoir, particulièrement celle des jeunes souvent privés d'emploi, il pense que le mouvement politique noir est plus ou moins contraint de s'orienter vers ce qu'il appelle une «confrontation défensive», séparée de la lutte des classes métropolitaine, qui d'ailleurs tend à les exclure, et explicitement référée et alliée aux luttes du Tiers-Monde 34.

L'imagination sociologique et conceptuelle de John Rex a contribué au rayonnement de son travail et au développement de très nombreuses recherches 35. Le sillage de Rex n'a cependant pas toujours la rigueur notionnelle ni la capacité à embrasser la complexité de son initiateur. Ainsi la question des rapports entre structure de classe et structure de «race», que celui-ci ne cesse de poursuivre, se dissout parfois dans la seule affirmation qu'il existe deux ordres de réalité sociale qu'on ne peut réduire l'un à l'autre.

John Rex est un auteur «incontournable». Le paradigme des «*race relations*» est devenu dominant en Angleterre et c'est, le plus souvent, par rapport à lui que se sont ensuite définis les auteurs, pour y adhérer ou pour le critiquer.

L'une de ces critiques porte sur l'usage qu'il fait de la notion de «race» qui, même définie socialement plutôt que biologiquement, comporte un risque de réification 36, le rôle analytique qui lui est conféré demeurant trop dépendant de son statut idéologique 37. Robert Miles conteste aussi le fait que le racisme puisse être rapporté à une théorie déterministe «quelconque» : le concept de racisme ainsi défini perd selon lui toute spécificité de contenu, et n'assume plus qu'un rôle fonctionnel d'exclusion indistinct, somme toute semblable à celui du genre (sexisme), ou de la nationalité (xénophobie) etc. 38. Une autre critique porte sur l'acception de la classe et le statut relatif attribué à la propriété des moyens de production. Rex, wéberien affirmé, considère que la théorie marxiste des classes est limitative et peu opératoire et qu'elle ne peut rendre compte de la complexité des ordres de réalité impliqués dans les rapports sociaux, notamment «raciaux»; mais il ajoute :

«Dire (...) que la théorie des classes prise en elle-même a de considérables limitations (...) n'est en aucune façon dire que les éléments qui sont considérés comme centraux dans la théorie des classes, à savoir les relations des groupes aux

---

33. J. REX et R. MOORE, *Race, Community and Conflict*, Londres, Oxford University Press and Institute of Race Relations, 1967; J. REX et S. TOMLINSON, *Colonial Immigrants in ...*, *op. cit.*

34. J. REX, «Black Militancy and Class Conflict» in R. Miles et A. Phizacklea (ed.), *Racism and Political Action in Britain*, *op. cit.*, p. 72-92.

35. La liste de ces travaux serait trop longue, voir par exemple, la somme réalisée par l'Institute of Race Relations : E. J. B. ROSE et al., *Colour and Citizenship*, Londres, Oxford University Press, 1969. Voir aussi D. LAWRENCE, *Black Migrants, White Natives*, Cambridge University Press, 1974.

36. R. MILES, *Racism and Migrant labour*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1982.

37. A. PHIZACKLEA et R. MILES, *Labour and Racism*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1980.

38. R. MILES, *Racism*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1989, p. 48.

moyens de production et au contrôle du pouvoir politique et juridique, ne sont pas parmi les plus importants dans la théorie des relations de race et d'ethnie 39».

S'il estime fondamental le champ économique, il s'intéresse aussi, et peut-être plus encore, aux divisions, aux conflits et, finalement, aux rapports de pouvoir...

### ***La critique marxiste et l'«économie politique du racisme»***

Comme nous venons de l'évoquer, une bonne part des critiques de la problématique des «*race relations*» est venue d'auteurs marxistes. Certains ont d'abord tenté une rupture par un déplacement d'objet, concentrant leur attention sur les migrations économiques dans le cadre du développement du capitalisme contemporain. Stephen Castles et Godula Kosack inaugurent cette perspective en Angleterre, examinant la position des immigrés dans la structure et les rapports de classe en Europe occidentale 40. Cette «économie politique des migrations de travail» a tenté, souvent à la suite d'autres auteurs européens (Claude Meillassoux, Manuel Castells...), de définir le rôle du travail migrant et les conditions de sa «surexploitéabilité». D'une manière générale, les immigrés sont, dans cette perspective, considérés soit comme une «armée de réserve industrielle», soit comme une fraction inférieure de la classe ouvrière, voire comme une «fraction racialisée de la classe ouvrière 41», en aucun cas comme une *underclass* dans les pays d'accueil. Le fait migratoire est aussi pris en considération dans le courant des *Cultural Studies* (voir ci-dessous).

Mais c'est sur le racisme, encore, que le courant néo-marxiste anglais a apporté les contributions les plus originales. Celui-ci récuse la vision «économiste» et «fonctionnaliste» du racisme comme «fausse conscience» au service des intérêts de la classe capitaliste, telle que la proposait, dans un ouvrage classique, Oliver Cox 42. Il cherche à construire une théorie intégrée du racisme dans ses rapports avec la structure et les luttes de classe, avec l'État et les institutions politiques, avec le nationalisme 43.

Une série de travaux a porté sur l'émergence du «néo-racisme 44» qui s'appuie moins sur une conception biologique et hiérarchique des races que sur une définition culturelle des groupes, dans laquelle la culture est conçue comme un trait nécessaire et inaltérable, quasi génétique. Selon plusieurs auteurs, le développement de cette idéologie en Angleterre est à comprendre à travers

39. J. REX, «The Role of Class Analysis in the Study of Race Relation - A Weberian Perspective», *op. cit.* p. 81.

40. S. CASTLES et G. KOSACK, «The function of Labour Immigration in Western European Capitalism», *New Left Review*, n° 73, 1972, p. 3-18; et *Immigrant Workers in Western Europe*, Londres, Oxford University Press, 1973.

41. A. PHIZACKLEA et R. MILES, *Labour and Racism*, *op. cit.*

42. O. C. COX, *Caste, Class and Race*, New York, Monthly Review Press, 1948.

43. J. SOLOMOS, «Varieties of Marxist conceptions of «Race», *Class and the State: A Critical Analysis*», in John REX et David MASON (ed.) *Theories of Race and Ethnic Relations*, *op. cit.* p. 84-109.

44. M. BARKER, *The New Racism*, Londres, Junction Books, 1981.

l'identification de l'immigration postcoloniale à la chute de l'empire britannique, à l'apparition de la crise économique et à l'importation de cultures jugées hétérogènes et incompatibles avec la culture britannique. On touche ici aux rapports entre le racisme et le nationalisme, dont deux ouvrages, fréquemment cités, retracent précisément la formation historique <sup>45</sup> et le contenu racisant <sup>46</sup>.

L'influence des travaux du Center for Contemporary Cultural Studies de Birmingham <sup>47</sup>, et de son directeur Stuart Hall <sup>48</sup> dans la problématique néo-marxiste est considérable. Ce dernier critique à la fois les problématiques des *race relations* et celles du marxisme «traditionnel». Il estime que le racisme dispose d'une autonomie relative par rapport aux relations de classe et, plus généralement, par rapport aux relations économiques et politiques. Pour autant, la «classe» et la «race» ne lui semblent pas indépendantes l'une de l'autre : «dans une société structurée racialement, il est impossible de les comprendre à travers des modes d'analyses séparés <sup>49</sup>». Si, donc, le racisme n'est réductible à aucun autre rapport social, on ne peut expliquer le racisme qu'en liaison avec eux :

«La race a un impact concret sur la conscience de classe et sur l'organisation de toutes les classes et fractions de classe. Mais la «classe», en retour, a une relation réciproque à la «race», et c'est l'articulation entre les deux qui est cruciale, pas leur séparation <sup>50</sup>».

Pour Hall, le racisme ne peut être étudié que dans les conjonctures historiques spécifiques où il apparaît. Il plaide en faveur de l'idée qu'il existe, en fait, des racismes, plutôt qu'un racisme, même s'il est possible de distinguer certains traits communs à toutes les sociétés structurées racialement. Dans ses travaux sur l'Angleterre contemporaine, Hall s'est particulièrement intéressé à l'intervention de l'État dans la gestion de la «race», au détriment des «Noirs». Il met directement en relation le mouvement en faveur d'une société de «loi et d'ordre» («*law and order society*»), la montée d'un étatsisme autoritaire et répressif avec celle du racisme populaire, dans un contexte de crise profonde de l'économie capitaliste mondiale. Ces investigations sur le néo-racisme, la crise et le rôle de l'État sont aussi poursuivies par Paul Gilroy, dans le cadre des *Cultural Studies* (voir ci-dessous).

Nombre d'analystes se sont aussi penchés sur le rôle de l'État dans l'institutionnalisation du racisme - nourrissant la réflexion sur le racisme

---

45. B. ANDERSON, *Imagined Communities*, Londres, Verso, 1983.

46. P. GILROY, *There ain't no Black in the Union Jack*, Londres, Hutchinson, 1987.

47. CENTER FOR CONTEMPORARY CULTURAL STUDIES, *The Empire Strikes Back : Race and Racism in Seventies Britain*, Douvres, Hutchinson Education, 1982.

48. S. HALL, «Racism and Reaction», *Five Views of Multi-Racial Britain*, Londres, Commission for Racial Equality, 1978 ; S. HALL and al., *Policing the Crisis : Mugging, the State and Law and Order*, Londres, Macmillan, 1978.

49. S. HALL, «Race, Articulation and Societies Structured in Dominance», *Sociological Theories : Race and Colonialism*, Paris, UNESCO, 1980.

50. *Ibidem*, p. 336-342.

institutionnel - et sur la mobilisation politique des «Noirs 51». Avec ceux de Hall, les travaux de Sivanandan sur les relations entre les changements de stratégies de l'État à l'égard des populations «noires 52» et les enjeux des luttes, ont eu un grand retentissement. Un courant radical s'est affirmé, tendant à montrer que toutes les analyses connues, y compris marxistes, étaient entachées d'un ethnocentrisme fondamental 53. Récusant l'image de la classe ouvrière comme sujet historique continu, ces travaux mettent en lumière la possibilité de considérer les luttes de classe sans relation de causalité directe ou univoque avec la structure de classe. Cette dichotomisation relative permet de comprendre l'émergence de «fractions de classe racialement démarquées» («*racially demarcated class fractions*») :

«Le caractère de classe des luttes des Noirs n'est pas le résultat du fait que les Noirs sont majoritairement prolétaires, même si c'est vrai. Il est établi sur le fait que leurs luttes pour les droits civils, pour la liberté contre le harcèlement de l'État, ou comme travailleurs salariés, sont des instances du procès par lequel la classe ouvrière est constituée et organisée politiquement 54.»

Dans une telle perspective les luttes de la «communauté noire» peuvent être regardées comme celles d'une avant-garde contre l'autoritarisme de l'État.

Une place particulière peut aussi être faite à Robert Miles, qui cherche à construire une théorie englobante et hiérarchisée du racisme articulée à une «théorie des migrations internationales 55». Il distingue le processus de racialisation, le racisme comme idéologie spécifique, les pratiques discriminatoires et le racisme institutionnel et insiste sur le caractère souvent contradictoire des relations du racisme avec l'économie, la politique et les autres idéologies. Avec Annie Phizacklea, il tente d'analyser les relations du racisme avec les rapports de classe et de genre 56, et avec le développement du capitalisme.

Les travaux qui se réclament du marxisme sont aujourd'hui divers et traversés de vifs débats. La recherche d'une «grande théorie 57» y domine, en quête de liaison avec la lutte politique. Les tentatives visant à théoriser ensemble racisme et

51. R. MOORE, *Racism and Black Resistance in Britain*, Londres, Pluto, 1982.  
J. SOLOMOS, *Race and Racism in Contemporary Britain*, Londres, Macmillan Press, 1989.

52. A. SIVANANDAN, *A Different Hunger*, Londres, Pluto Press, 1982.

53. Cedric J. ROBINSON, *Black Marxism : The Making of the Black Radical Tradition*, Londres, Zed Books, 1983.

54. P. GILROY, «Steppin'out of Babylon - Race, Class and Autonomy», CENTER FOR CONTEMPORARY CULTURAL STUDIES, *The Empire Strikes Back...*, *op. cit.*, p. 302.

55. R. MILES, *Racism*, *op. cit.*

56. A. PHIZACKLEA et R. MILES, «Working class Beliefs in the Inner-City», R. MILES et A. PHIZACKLEA (ed), *Racism and Political Action...*, *op. cit.*, p. 93-123 ; A. PHIZACKLEA (ed), *One Way Ticket : Migration and Female Labour*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1983.

57. Cf. D. MASON, «Introduction. Controversies and Continuities in Race and Ethnic Relations Theory», J. REX et D. MASON (ed.) *Theories of Race ...*, *op. cit.*, p. 1-19.

migrations internationales s'orientent vers la comparaison intereuropéenne. Il nous semble cependant que la recherche française a montré les limites d'une problématique centrée sur l'immigration quant à la compréhension du racisme, et c'est peut-être surtout autour du rôle de l'État, sur les rapports entre différentes idéologies (nationalisme, populisme...) et sur l'articulation race/classe que des recherches comparatives seraient aujourd'hui fécondes.

### ***Approches alternatives et «Cultural Studies»...***

Comme on a pu le percevoir, déjà, la recherche sur le racisme est, depuis les années 80, très active en Grande-Bretagne, et pleinement incorporée dans les grands courants et débats théoriques des sciences sociales. Les approches et cadres d'analyse se sont diversifiés et de nouveaux débats sont apparus. Ceci est en grande partie lié aux transformations du racisme et du discours racialisé dans le nouveau contexte économique, politique et socioculturel britannique de cette fin de siècle. L'influence de nouveaux courants théoriques, souvent importés de l'étranger (particulièrement de France !), a aussi joué un rôle dans la formation et l'orientation de ces débats. Sous l'effet combiné de ces changements, le champ d'investigation s'est élargi, portant sur la nature du ou des racismes contemporains et sur les articulations complexes de la «race» avec la culture, les représentations, l'identité, le genre et la sexualité, avec les représentations de la nation et le nationalisme. Ceci a suscité un élargissement correspondant, par delà les frontières disciplinaires traditionnelles de l'étude du racisme (sociologie et sciences politiques) vers des champs novateurs tels que les *Cultural Studies*<sup>58</sup> et le courant *Literary Criticism*.

Certains chercheurs ont opéré un déplacement vers les questions culturelles. La notion d'«ethnicité» est définie comme «la reconnaissance d'une différence signifiante entre «Eux» et «Nous», comme une production associant le maintien d'une conscience et d'une identité propres avec le procès de différenciation culturelle induit par les contacts» : «Ni la différence, ni la signification ne sont données (...). L'ethnicité ne peut apparaître qu'à la frontière du «Nous», en contact, en confrontation ou en contraste avec «Eux<sup>59</sup>». L'ethnicité est donc considérée comme flexible et relationnelle. Ces travaux, bien représentés dans l'ouvrage intitulé *Between Two Cultures*<sup>60</sup>, s'intéressent aux minoritaires comme acteurs de l'interaction, développant des ressources, dont une partie se trouve dans leur identification à un groupe ethnique minoritaire. Ces recherches

---

58. Champ lui-même interdisciplinaire, les *Cultural Studies* sont apparues comme une discipline à part entière à partir des travaux du Center for Contemporary Cultural Studies à la fin des années 70 (voir ci-dessus note 46). L'une de ses principales caractéristiques est sa tentative de combler l'écart entre les cultures «cultivées» et «populaires», et d'étudier, dans la production de masse, la formation de ces dernières comme une partie intégrante des processus politiques dans les sociétés modernes.

59. S. WALLMAN (ed.), *Ethnicity at Work*, Londres, Macmillan, 1979, p. 3 ; S. WALLMAN, «Race relations or Ethnic Relations ?» *New Community*, n° 3, 1978, p. 306-309 ; S. WALLMAN, «The Boundaries of Race : Processes of Ethnicity in England», *Man*, n° 2, 1978, p. 200-217.

60. J. L. WATSON (ed.), *Between Two Cultures*, Oxford, Blackwell, 1977.

insistent sur l'hétérogénéité sociale et culturelle des groupes catégorisés comme «*black*» et, d'une manière plus générale, sur les fausses représentations à l'œuvre dans les procès de catégorisation. Khan fait remarquer que les prédispositions culturelles des migrants, généralement considérées comme inadéquates, constituent des ressources souvent pertinentes pour l'action <sup>61</sup>. C'est aussi de ce point de vue «interne» qu'est étudiée la «chaîne migratoire» et le procès de migration.

Les travaux de Paul Gilroy ont une influence particulière dans l'émergence de nouveaux débats. Ceux-ci couvrent un large éventail de «phénomènes sociaux racialisés» qu'on ne peut ici tous aborder. On peut cependant souligner deux thèmes particulièrement centraux. Le premier concerne les relations complexes entre la «race», l'identité nationale et la culture dans la Grande-Bretagne de la période thatchérienne. Gilroy considère que celle-ci se caractérise par une crise «organique» de l'État et une mentalité «d'état de siège», et suggère qu'elle a été «vécue à travers une signification raciale» («*lived through a sense of race* <sup>62</sup>»). Ce «racisme de crise» anglais s'appuie moins sur la notion biologique de «race» que sur un usage sophistiqué de la notion de culture, inspirée de l'idéologie de la nouvelle droite, pour exclure les Noirs britanniques de la définition de la «britannité», elle-même considérée grossièrement comme culture nationale homogène.

«La culture est conçue selon des délimitations ethniques absolues et non comme quelque chose d'intrinsèquement fluide, changeant, instable et dynamique, comme une propriété fixe des groupes sociaux plutôt que comme un champ relationnel où ceux-ci se rencontrent et expérimentent des rapports sociaux et historiques <sup>63</sup>».

Dans ce «néo-racisme», les catégories de «*Blackness*» et «*Britishness*» sont considérées comme mutuellement exclusives.

L'autre grand thème des travaux récents de Gilroy concerne les problématiques de la «race» et de l'identité dans ce qu'il appelle les expressions culturelles «diasporiques» noires («*expressive black diasporic cultures*»). Gilroy repère la formation, parmi les «Blacks» d'Angleterre, d'une unité culturelle «diasporique» qui prend des formes syncrétiques et n'est spécifiquement ni africaine, ni caraïbéenne, ni anglaise, mais tout cela à la fois (et aussi lourdement influencée par la culture afro-américaine). Selon lui, une culture «atlantique noire» («*Black Atlantic culture*») est en cours d'émergence, dont les thèmes et la dynamique relatifs à la «race» et à l'ethnicité transcendent les frontières nationales, et qui produit un important «contre-récit» à la modernité occidentale.

Bien d'autres auteurs auraient pu être cités pour l'intérêt de leurs travaux et leur apport aux débats que nous avons évoqués. Vu de France, ce qui frappe sans

61. In J. L. WATSON (ed.), *ibidem*.

62. P. GILROY, *Small Acts*, Londres, Serpents Tail, 1993.

63. P. GILROY, *Ibidem*.

doute le plus, c'est l'importance de la production intellectuelle, l'incorporation de la recherche dans les grands enjeux politiques et scientifiques contemporains et l'extraordinaire vitalité d'un milieu qui communique et polémique sans discontinuer, d'articles en ouvrages, sans concessions théoriques, mais aussi sans ostracisme. Du même coup, on se prend à rêver qu'ici aussi...

*CNRS/Universités Paris VII et Paris VIII  
Unité de recherches Migrations et Société*

*University of Oxford (G-B)  
et Unité de recherches Migrations et Société*

## CAHIERS D'ÉCONOMIE POLITIQUE N°22

### Histoire de la Pensée et Théories

#### SOMMAIRE

## ACTUALITÉ ET SPÉCIFICITÉ DE LA PENSÉE CLASSIQUE

Études présentées par Christian BIDARD et Christian TUTIN

Ian STEEDMAN : Trente ans après : Un bilan du programme de recherches néo-ricardien

Richard ARENA : Approche classique et apport néo-ricardien : Un commentaire

Ghislain DELEPLACE : Ian Steedman et les néo-ricardiens : Un commentaire

Bertram SCHEFOLD : Équilibre intertemporel et longue période

Christian BIDARD et Bernard MASSON : Théorie néo-classique et longue période : Un commentaire

Bertram SCHEFOLD : Réponse

Heinz D. KURZ : Accumulation et demande effective : Quelques notes

Christian TUTIN : Synthèse ricardienne, illusion keynésienne ? Un commentaire

Heinz D. KURZ : Modèles classiques et projet keynésien : Réponse à Ch. Tutin

Luigi L. PASINETTI : Extraits de « Dynamique économique structurelle »

∴

Edith KLIMOVSKY : L'ambiguïté de la notion de composition du capital dans les *Principes* de Ricardo

Jean CARTELIER : Prix naturels et prix de marché : A propos du livre d'Ingrid Kubin

## L' HARMATTAN

*Abonnement et Diffusion :*

Éditions L'Harmattan : 5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris

Abonnement 2 numéros :

France Fr.F. :	160
Étranger Fr.F. :	180 (courrier normal)
	200 (par avion)